

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

7432/80 (Presse 71)

639th Council meeting

- Agriculture -

Brussels, 28, 29 and 30 May 1980

President:

Mr Giovanni MARCORA,
Minister for Agriculture and Forestry
of the Italian Republic

Luxembourg:

Mr Camille NEY

Minister for Agriculture,
Viticulture, Water and Forestry

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS

Minister for Agriculture

United Kingdom:

Mr Peter WALKER

Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr Alick BUCHANAN SMITH

Minster of State,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Finn Olav GUNDELACH

Vice-President

o

o

o

AGRICULTURAL PRICES 1980/1981 AND RELATED MEASURES

The Council reached provisional agreement on the overall agricultural package, (prices, related measures, sheepmeat), on the understanding that this agreement would be automatically confirmed once agreement on the budget was confirmed.

The Council decided to approve by the written procedure, with 20.00 hours on 31 May 1980 as the deadline, a series of 16 Regulations a list of which is annexed and which must enter into force on 1 June 1980.

Briefly, the main features of the agreement on prices are as follows:

- increases of between 5.5% and 7% in prices other than the price of milk, which is to be increased by 4% (2.5% for butter and 5.3% for skimmed-milk powder);
- fixing of the amount of the co-responsibility levy in the dairy sector at 2.0%, reduced by 0.5% in certain exceptional cases;
- retention of the existing arrangements in the sugar sector for a further year;
- reduction in positive monetary compensatory amounts by 1 point in the Federal Republic of Germany and 0.2 point in the Benelux countries;
- increased budgetary costs for the EAGGF of the order of 500 MEUA in 1980 and 1,000 MEUA in a full year.

The Council recorded its agreement on the Commission proposals regarding the common organization of the markets in sheepmeat and fixed the basic prices, intervention prices and reference prices for sheepmeat for the 1980/1981 marketing year.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council adopted in the official languages of the Communities, Regulations:

- amending Annex IV to Regulation (EEC) No 516/77 on the common organization of the market in products processed from fruit and vegetables;
- amending Regulation (EEC) No 1035/72 on the common organization of the market in fruit and vegetables;
- fixing the basic and buying-in prices for apples for June 1980;
- fixing a carry-over payment for common wheat, rye and maize remaining in stock at the end of the 1979/1980 marketing year;
- amending Regulation (EEC) No 564/80 laying down general rules on distillation operations for table wines for which the delivery contract must be approved before 15 April 1980.

ECSC

The Representatives of the Governments of the Member States of the European Coal and Steel Community, meeting within the Council, adopted in the official languages of the Communities the Decision on certain measures to be applied, in respect of State-trading countries, to trade in iron and steel products covered by the ECSC Treaty, including pig iron, cast iron and high-carbon ferro-manganese.

Relations with the EFTA countries

The Council adopted in the official languages of the Communities, Regulations relating to the conclusion of Agreements in the form of exchanges of letters on the amendment of the Agreements between the European Economic Community and

- the Republic of Austria
- the Swiss Confederation

on the application of the rules on Community transit and to the implementation in the Community of Decision No 3/79 of the Joint Committees set up under those Agreements.

Export credits

The Council adopted in the official languages of the Communities the Decision extending until 30 November 1980 the validity of the Decision of 4 April 1978 on the application of certain guidelines in the field of officially supported export credits and the Decision of 10 December 1979 concerning the conclusion of the OECD Understanding on export credits for ships.

Food aid

The Council signified its agreement to the Community's food aid programme for 1980, involving:

720,500 tonnes of cereals (135 MEUA at internal prices)

150,000 tonnes of skimmed-milk powder (196 MEUA at internal prices)

45,000 tonnes of butteroil (160 MEUA at internal prices).

This programme, which repeats the 1979 quantities, might be increased in the light of the appropriations earmarked for food aid under the 1980 budget, the procedure for the adoption of which has not yet been completed.

Financial aid for Nepal

The Council signified its agreement to a Community contribution of 2.2 MEUA to expand animal-health services and develop animal production and marketing in Nepal.

Customs union

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation on the valuation of goods for customs purposes (obligation under the GATT Multilateral Agreements).

Appointments

On a proposal from the United Kingdom Government, the Council appointed Mr Geoffrey DRAIN, General Secretary of the National and Local Government Officers Association, a member of the Economic and Social Committee to replace Mr Jack J. MACGOUGAN, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 18 September 1982.

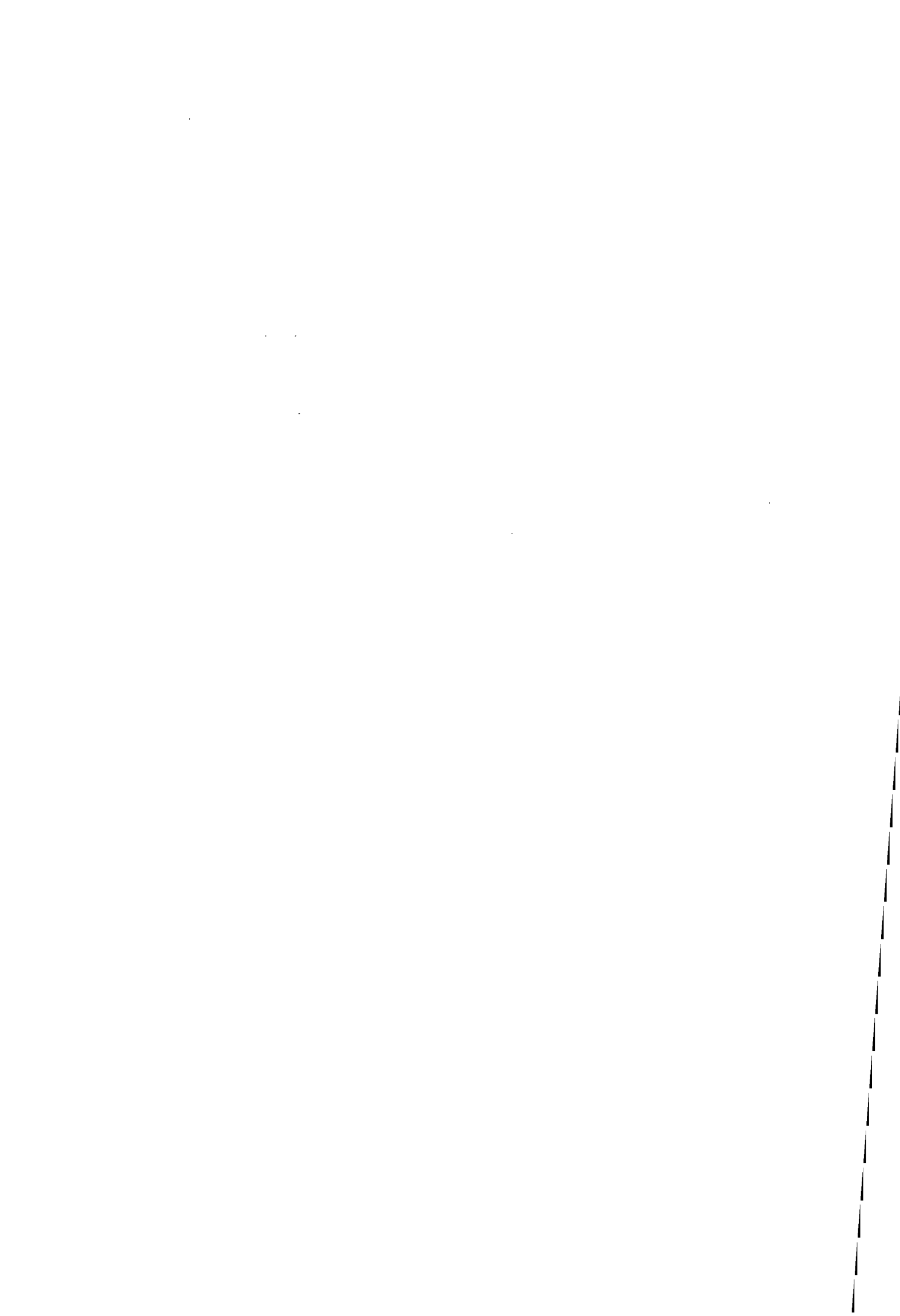
It also appointed, on a proposal from the United Kingdom Government, Dr C.A. JAMES, Confederation of British Industry, a full member of the Advisory Committee on Social Security for Migrant Workers to replace Mr Y. COBB, full member, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 14 October 1981.

Lastly, on a proposal from the United Kingdom Government, the Council appointed Mr A.L. SAPPER, Association of Cinematograph, Television and Allied Technicians, an alternate member of the Advisory Committee on Freedom of Movement for Workers for the remainder of that Committee's term of office, which runs until 16 March 1982.

Other agricultural decisions

The Council adopted, in the official languages of the Communities,

- the Regulation amending Regulation (EEC) No 1640/79 limiting the granting of production aid for Williams pears preserved in syrup;
 - the Council Directive amending for the second time Directive 74/329/EEC on the approximation of the laws of the Member States relating to emulsifiers, stabilizers, thickeners and gelling agents for use in foodstuffs.
-



30.V.80

REGULATIONS TO BE FORMALLY ADOPTED BEFORE 1 JUNE 1980.

BEEF AND VEAL (1)

- 7077/80 Suckler cows
7078/1/80 Guide/intervention prices adult bovine animals

MILK PRODUCTS

- 7016/80 target price for milk, intervention price for butter, skimmed milk powder and Grana Padano and Parmigiano cheese
7017/80 threshold prices for certain milk products
7018/80 amendment Regulation No 2915/79 on the conditions for the admission of certain cheeses under certain tariff headings and Regulation 950/68 on the CCT.
7019/80 reduced-price butter
7020/80 abolition of inward processing traffic
7021/80 co-responsibility
7022/80 non-marketing premiums

(1) Regulation on premium for slaughtering cattle (Opinion of the European Parliament)
Regulation on calving premiums (to be awaited)

FRUIT AND VEGETABLES

- 7289/80 prices and other amounts applicable in the fruit and vegetables sector
- 7282/80 fixed rate production aid and guide price for dried fodder
- 7283/80 Regulation 1117/78 common organization of dried fodder markets
- 7284/80 fixed rate aid for dehydrated potatoes
- 7285/80 silkworms aid
- 7290/80 Regulations 2511/69 and 1035/72 - lemons

AGRI-MONETARY

- 7304/80 exchange rate to be applied in agricultural sector
-

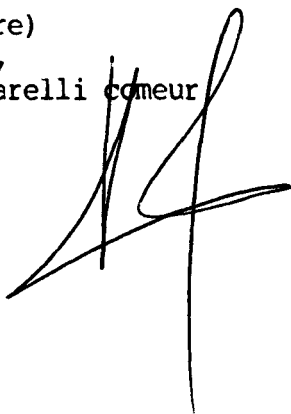
Bruxelles, le 28 mai 1980.
Note BIO(80)217 aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe, a M. Burghardt, DG I
et a M. Lecomte, DG VIII

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

Le Conseil agricole qui se reunira cet apres-midi a partir de 15 heures essaiera de mettre definitivement au point le paquet des prix et des mesures connexes pour la prochaine campagne. Pour ce qui concerne les aspects agricoles, les ministres ne devraient pas avoir la tache trop lourde puisque le paquet est presque complet : voir les documents que nous vous avons envoyes avec les notes BIO sur les conseils precedents. Les quelques points qui restent a regler concernent la viande bovine (l'Irlande s'oppose a la suspension des achats d'intervention pendant les mois d'ete) et le secteur du vin (plusieurs delegations souhaitent une limitation des obligations qui resulteraient pour la Communaute d'une prolongation de la "garantie de bonne fin"). Le probleme le plus difficile a resoudre sera celui pose par la proposition d'un nouveau reglement pour la viande ovine. Les travaux preparatoires n'ont pas permis de resoudre les principaux points controverses : achats d'intervention (opposition de principe de la Grande-Bretagne et reserves d'autres Etats membres quant au niveau du prix d'intervention), introduction de restitutions a l'exportation (la plupart des delegations invoquent le deficit communautaire pour s'opposer a cette demande francaise et irlandaise), primes a payer aux producteurs (difficultes quant au calcul qui, selon les propositions, donnerait un resultat plus bas au Royaume-Uni et en Irlande que dans les autres pays de la Communaute).

Le probleme majeur reste, bien entendu, la recherche d'un accord sur ce paquet des prix et, pour le moins, si la delegation britannique estime ne pas pouvoir lever la reserve generale qu'elle avait posee au Conseil Agricole de Luxembourg (en marge du Conseil Europeen), compte tenu de l'urgence, la determination des conditions de fonctionnement ou de demarrage des campagnes lait et viande bovine qui commencent le 1er juin.

(a suivre)
Amities,
M. Santarelli censeur



Bruxelles, le 29 mai 1980.
Note BIO(80)217 (suite 2) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe, a M. Burghardt, DG I,
et a M. Lecomte, DG VIII

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

Les travaux des Ministres de l'agriculture ont permis de regler deux points qui n'etaient pas encore couverts par le paquet des prix et des mesures connexes. On s'est mis d'accord pour que la Communauté accorde une aide de 20 ECU par vache allaitante. Les Etats membres ont la faculté d'ajouter une somme égale a leur propre charge. Les Ministres se sont également mis d'accord sur la prolongation de la "garantie de bonne fin" assurant aux viticulteurs une distillation, subventionnée par la Communauté, de quantités de vin ayant fait l'objet de contrats de stockage d'une durée de neuf mois. Les conséquences financières pour la Communauté seront limitées par une disposition stipulant que seulement 18 % de la production des détenteurs de contrats de stockage pourront être distillés et que la compensation financière n'atteindra pas plus que 90 % du prix d'orientation pour les vins blancs et 91,5 % pour les vins rouges (sous le régime actuel, ces pourcentages sont respectivement de 91 et 93 %). D'autres points restent encore ouverts tels que la limitation des aides aux investissements dans le secteur laitier ainsi que la suspension des achats d'intervention de viande bovine pendant les mois d'été.

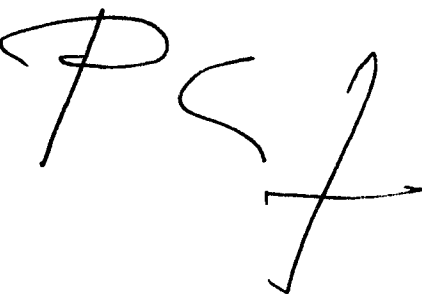
Les ministres parleront cet après-midi en premier lieu de la viande ovine. Après les consultations bilatérales d'hier soir et de ce matin, la Commission a présenté un complément à sa proposition d'organisation commune en prévoyant que les pays qui le souhaitent (Royaume-Uni p.ex.) pourront octroyer des primes variables à l'abattage au lieu d'effectuer des achats à l'intervention.

Les Ministres n'ont pas, en réunion plénière, parlé des "scénarios" à suivre en cas d'échec. On a cependant parlé, dans les couloirs, des intentions exprimées par le gouvernement français d'introduire des mesures nationales auxquelles plusieurs délégations se seraient nettement opposées au cours d'entretiens bilatéraux.

(a suivre)

Amitiés,

M. Santarelli comeur

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'PSF' with a long horizontal stroke extending to the right.

Bruxelles, le 30 mai 1980.

Note BIO (80) 217 (suite 3) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe, a M. Burghardt, DG I,
et a M. Lecomte, DG VIII

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

Les Ministres de l'agriculture se sont mis d'accord sur les prix agricoles et sur les mesures connexes. A minuit, tous les points mineurs restants avaient ete regles. Un accord est egalement intervenu sur le regime communautaire de la viande de mouton. L'ensemble de l'accord reste conditionne par une solution du probleme de la contribution britannique au budget communautaire : le Royaume-Uni a maintenu une reserve generale dans l'attente de cette solution budgetaire sur laquelle les ministres des affaires etrangeres poursuivent toujours leurs discussions.

M. Gundelach s'est felicite de ce resultat devant la presse et cela pour deux raisons : l'augmentation des prix decidee est tres modeste si on la compare au taux d'inflation et le Conseil a adopte formellement le principe disant que les couts des excedents supplementaires laitiers devront etre supportes par les producteurs eux-memes.

Les principaux points de l'accord agricole sont les suivants :

1. Augmentation des prix en ecus d'environ 5 % en moyenne.
Les augmentations par produit sont celles proposees par la Commission augmentees de 2,5 points (par exemple : proposition pour le ble : 2 % - devient 4,5%). Si l'on tient compte egalement des modifications des taux verts decidees pour cette campagne, l'augmentation des prix exprimee en monnaie nationale est d'environ 5,7 %. L'incidence sur le cout de la vie devrait etre inferieur a 0,5 %.
2. Maitrise des excedents laitiers : augmentation de la taxe de coresponsabilite de 0,5 a 2 % (a 1,5 % pour la premiere tranche de 60.000 kgs de lait livres par les exploitants dans les zones moins favorisees); adoption formelle du principe d'une taxe supplementaire qui sera fixee a un niveau tel que tous les frais d'excédents supplementaires seront supportes par les producteurs eux-memes. Cette taxe supplementaire sera appliquee a partir de la campagne 1981-82 si la quantite de lait livree aux laiteries pendant la campagne en cours est en augmentation de 1,5 % (ce qui est probable). Les aides d'investissement aux producteurs laitiers seront limitees a ceux qui appliquent un plan de modernisation et elles ne pourront pas depasser le montant necessaire pour un investissement de 40 vaches ou un accroissement du cheptel laitier de 15 %.
L'aide a la consommation de beurre disponible pour tous les Etats membres ainsi que l'aide speciale appliquee au Royaume-Uni resteront inchangees. Les actions a court terme (beurre de Noel p.ex.) seront reexaminees a l'automne.

3. Viande bovine.

Les producteurs specialises de viande bovine recevront une aide communautaire de 20 ecus par vache a condition que le lait produit dans leur exploitation soit utilise pour la nourriture des veaux et ne soit pas livre aux laiteries. Les Etats membres ont la faculte d'octroyer une aide nationale supplementaire de 20 ecus. La proposition de suspendre les achats d'intervention pendant les mois d'ete n'a pas ete adoptee. Le regime actuel (possibilite de suspendre l'intervention lorsque les prix de marche atteignent un certain niveau, sauf en Irlande) restera en vigueur. La Commission presentera un rapport avant le 1er decembre 1980 sur d'autres manieres de reduire la rigidite actuelle du systeme d'intervention.

4. Viande porcine.

Comme dans le secteur laitier, les aides aux investissements seront limitees a un nombre maximum d'animaux.

5. Sucre.

Le reglement actuel restera en vigueur pendant la campagne 80/81. Le Conseil reprendra en automne la discussion sur la proposition de la Commission pour un nouveau regime communautaire avec une reduction d'environ 7 % des quotas de production.

6. Cereales.

Le Conseil a decide de reduire d'environ 16 % les aides a la production d'amidon produit a partir du maïs, du ble et du riz (proposition de la Commission : reduction de 33 %). La reduction du prelevement a l'importation par mer des cereales fourrageres en Italie sera maintenue a 6 ecus par tonne pendant la campagne 80/81. Elle ne sera pas octroyee dans d'autres regions de la Communaute et elle sera supprimee en trois etapes successives de 2 ecus (suppression totale a la fin de la campagne 82/83)

7. Fruits et legumes.

Le Conseil a adopte la proposition de la Commission de reduire de 10 % les aides a la transformation de fruits et legumes.

8. Vin

Le Conseil a adopte la proposition de prolonger la garantie de bonne fin tout en limitant le droit a la distillation a 20 % de la production des detenteurs de contrats de stockage et en reduisant le prix paye pour le vin distille (voir note bio d'hier).

9. Viande ovine.

Le Conseil a adopté un régime communautaire qui entrera en vigueur lorsque la Commission aura complété ses négociations avec les pays exportateurs (par exemple Nouvelle Zélande) pour la conclusion d'accords d'auto-limitation. Le régime prévoit que les producteurs dans tous les pays de la Communauté recevront une prime directe par mouton lorsque le prix de marché est inférieur à un prix de référence. Des prix de référence différents ont été fixés pour 5 zones (1. Italie, 2 France, 3 Benelux, Allemagne, Danemark, 4 Irlande, 5 Royaume-Uni) Ces prix devront être rapprochés dans une période de 4 ans. Pour éviter que les prix de marché ne tombent à un niveau trop bas, des aides au stockage privé pourront être octroyées et, dans la période du 15.7 au 15.12, des achats d'intervention pourront être effectués. Le prix d'intervention suivra une courbe saisonnière descendant progressivement de juillet à décembre. Le Royaume-Uni appliquera un autre système. Il n'effectuera pas des achats d'intervention et permettra au prix de marché d'évoluer librement en fonction de l'offre et de la demande. Les producteurs britanniques recevront en revanche une prime d'abattement variable couvrant la différence entre le prix de marché britannique et le prix d'intervention communautaire. Pour éviter que des exportations britanniques à bas prix ne perturbent les marchés continentaux (à des prix traditionnellement plus élevés), la prime à l'abattement devra être remboursée lorsque la viande de mouton sera exportée vers d'autres pays de la Communauté. La question controversée des restitutions (exigées par la France et l'Irlande et refusées entre autres par le Royaume-Uni) a été résolue en introduisant un paragraphe disant que d'éventuelles restitutions devront respecter les obligations internationales de la Communauté et ne pourront pas préjuger des négociations avec les pays tiers sur les accords d'auto-limitation. Cette formule fait cependant l'objet d'une réserve britannique.

10. Montants compensatoires monétaires.

Le Conseil a décidé de réduire les montants compensatoires allemands de 9,8 % à 8,8 % (de 10,8 % à 9,8 % pour les produits laitiers). Les MCM du Benelux seront réduits de 1,9 % à 1,7 % (2,4 % à 2,2 % pour les produits laitiers).

11. Cout budgétaire.

Le budget FEOGA pour 1980 ne sera pas de 10,4 milliards d'unités de compte comme prévu dans le projet de budget actuellement en discussion mais de 11,5 Milliards d'UCE. Cette augmentation d'1,1 milliard d'UCE est composée de 0,5 milliard comme cout du compromis et de 0,6 milliard d'UCE comme conséquence financière de l'évolution des marchés intervenue depuis l'introduction du projet de budget.

A SUIVRE.

Amitiés,
M. Santarelli. Comeur.





Bruxelles, le 30 mai 1980.

Note BIO (80) 217 (suite 4) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe, a M. Burghardt, DG I,
et a M. Lecomte, DG VIII

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

Les ministres de l'agriculture se sont reunis brievement ce matin pour apprendre les resultats du Conseil Affaires Etrangeres. Ils ont constate qu'il y a un accord politique ad referendum sur l'ensemble du paquet agricole qui sera confirme des que les reserves subsistant dans la question budgetaire seront levees. Ils ont lance une procedure ecrite pour l'adoption de tous les reglements techniques necessaires pour le demarrage des campagnes pour le lait et la viande bovine a partir du 1er juin. L'eventualite d'une absence d'accord n'a meme pas ete evoquee et les ministres ne se sont plus donne de rendez-vous pour les prochains jours.

A la sortie du Conseil, M. Gundelach s'est montre tres optimiste quant a la levee des reserves budgetaires et quant a l'entree effective de l'accord agricole. Il s'est vivement felicite de l'accord obtenu: "C'est, aujourd'hui, une grande journee pour l'Europe. Sans cet accord, l'Europe se serait desintegree dans les prochaines semaines." M. Gundelach a declare aussi que l'accord sur les prix agricoles a partir du 1er juin supprime le danger de mesures nationales que certains gouvernements auraient pu etre amenes a prendre en cas de desaccord. De telles mesures auraient provoque des restrictions nationales dans les echanges agricoles et celles-ci auraient rapidement ete suivies par des restrictions analogues dans le secteur industriel, mettant serieusement en peril l'existence de la Communaute meme.

Fin.
Amities,
M. Santarelli comeur

